

Politique
d'approvisionnement
responsable

JUIN 2021

RUBEL MIÉNASCHÉ

La Maison Rubel & Ménasché s'efforce de mettre en oeuvre les standards de qualité les plus exigeants et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin de satisfaire au mieux ses clients.

Nous avons noué au fil des années, des partenariats qui nous ont permis de renforcer notre chaîne d'approvisionnement et d'aborder ensemble les enjeux majeurs de notre Industrie. Nous formalisons aujourd'hui notre politique d'approvisionnement responsable pour redire notre engagement à travailler avec nos fournisseurs sur le long terme et de manière durable.

Cette politique est dans la droite ligne de nos Valeurs et des Principes fondamentaux exprimés dans notre Code de Conduite. Il reprend les exigences réglementaires auxquels nos fournisseurs comme nous-mêmes sommes soumis. Nous incitons nos fournisseurs à aller au-delà et de passer du respect des exigences aux bonnes voire aux meilleures pratiques, dans une démarche d'amélioration continue permanente.

Nous croyons fermement que ce cheminement est le moyen de construire ensemble les conditions propices à une croissance durable et respectueuse de l'environnement.

Joey Lager, Directeur des Opérations

Stephan Wolzok, Président

La Maison s'engage à faire usage de son influence pour éviter d'éventuelles violations de la part d'autres parties. Elle cessera immédiatement toute relation avec des fournisseurs pour lesquels il y aurait des risques avérés de mise œuvre ou d'implication dans les violations de cette Politique d'approvisionnement responsable, ou d'approvisionnement ou d'association auprès de tiers commettant ces violations.

Rappel des principes fondamentaux qui ont guidé notre Code de Conduite et cette *Politique d'approvisionnement responsable*

- Agir avec intégrité et sens des responsabilités
- Respecter les lois et réglementations
- Respecter la dignité et les droits de chacun
- Assurer la confidentialité des affaires
- Faire usage des ressources de la Maison dans l'intérêt de celle-ci et de ses parties prenantes
- Agir pour le climat.

Respecter les droits humains et les *libertés fondamentales*

La Maison et ses partenaires s'engagent à respecter les droits humains conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La Maison et ses partenaires n'accepteront pas, ne contribueront pas, n'aideront ou ne faciliteront pas :

- la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants,
- le travail forcé ou obligatoire,
- les pires formes de travail des enfants,
- les violations et les atteintes aux droits humains,
- les crimes de guerres, les violations du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou les génocides
- la discrimination.

Porter l'*intégrité* dans la conduite des affaires

La Maison et ses partenaires s'engagent à opérer dans le cadre des lois et réglementations en vigueur, en respectant les restrictions commerciales et les programmes de sanctions internationaux ainsi que les résolutions des Nations Unies et des autres organismes régulateurs.

La Maison et ses partenaires n'accepteront pas, ne contribueront pas, n'aideront ou ne faciliteront pas :

- le financement des conflits armés, ou le soutien à des groupes armés illicites,
- toute forme de corruption, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

La Maison et ses partenaires s'engagent à soutenir la transparence des paiements et les efforts destinés à éliminer le blanchiment d'argent.

Assurer la *traçabilité* et la *naturalité* de nos diamants

Conformément aux engagements pris envers ses clients, la Maison, interdit l'achat de « diamants issus de zones de conflit », provenant de pays ou régions qui n'ont pas mis en œuvre les dispositions du processus de Kimberley.

La Maison adhère strictement à l'ensemble des principes du World Diamond Council. A ce titre, toutes les factures d'achat ou de vente de diamants polis ou bruts doivent faire apparaître les mentions en lien avec les recommandations du système de garanties du WDC.

Le commerce de diamants synthétiques est une activité légale et la Maison ne saurait imposer à ses fournisseurs un modèle d'activité. La Maison s'engage, elle, à ne fournir que des diamants naturels. En cas de détection, elle se réserve donc le droit de poursuivre tout fournisseur qui approvisionnerait la Maison avec des pierres synthétiques de manière délibérée.

La Maison s'engage à ne vendre que des diamants qui n'ont pas subi de modification H.P.H.T, qui n'ont pas subi de modification de pureté, qui n'ont été traités d'aucune manière, et sont des diamants naturels.

Enfin la Maison est pleinement engagée dans les enjeux de traçabilité des pierres. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons en savoir davantage sur nos diamants, la route qu'ils ont empruntée, leur authenticité, et quels impacts ils ont eus dans le monde. La demande de transparence et d'éthique est une priorité pour notre Maison. Nous menons cette démarche avec nos partenaires, pour avoir une approche constructive, pragmatique et robuste.

Mettre en œuvre cette politique et en *assurer le respect*

Cette politique vise à diffuser les meilleures pratiques en matière de développement durable tout au long de la chaîne d'approvisionnement en ligne avec notre politique RSE. La mise en œuvre et le suivi de cette politique s'articule donc autour de quatre outils complémentaires :

- Le code de conduite pour les fournisseurs (Supplier Code of Conduct)

Il impose à tous nos partenaires des responsabilités spécifiques concernant la bonne gouvernance d'entreprise, les droits de l'Homme, les pratiques de travail, les normes de protection de l'environnement et la naturalité des pierres fournies. Il décline cette Politique et notre Code de Conduite pour que les attentes soient énoncées clairement et mises en œuvre en amont de la Chaîne

- Le processus de diligence raisonnable

En complément de notre Supplier Code of Conduct, la Maison met en œuvre un devoir de diligence raisonnable basée sur les risques, en cinq étapes, conformément au Guide de l'OCDE. Ce devoir de diligence est complété pour les fournisseurs opérant avec des produits issus de zones de conflit et de zones à haut risque, conformément au COP2019 du Responsible Jewellery Council.

- Le moyen d'alerte externe

Afin de signaler un crime ou un délit, une violation grave et manifeste de la loi ou des réglementations en vigueur, une conduite ou une situation contraire au Code de Conduite de la Maison ou à sa Politique d'approvisionnement responsable, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, la Maison s'est dotée d'un dispositif d'alerte, « SpeakUp ». Il est accessible à l'ensemble des collaborateurs de la Maison comme à l'ensemble des parties prenantes de la Maison. Il garantit la confidentialité de la démarche, dans la mesure du possible et des limites fixées par la CNIL. Aucune sanction ou acte de répression ne sera toléré à l'encontre de personnes ayant fait usage de ce dispositif de bonne foi (« lanceur d'alerte »), quand bien même les suspicions à l'origine du signalement se révéleraient erronées.

- L'amélioration continue

La Maison contrôle la performance de nos pratiques d'approvisionnement à travers la mesure régulière d'indicateurs appropriés. Nous apportons des améliorations à notre manière d'opérer via la remédiation des risques relevés dans notre cartographie des risques. Enfin, nous prévoyons de soumettre nos outils et nos processus périodiquement à l'audit d'un tiers indépendant.

La Maison forme également ses collaborateurs aux dispositions du processus de Kimberley.

Cette politique d'approvisionnement responsable fera l'objet d'une relecture et d'une révision annuelle. Elle sera amendée en cas de changement dans les pratiques d'approvisionnement.